

AVIS D'OUVERTURE D'UNE ENQUETE PUBLIQUE DE LA COMMUNE DE BRUEBACH

Monsieur le Maire de la Commune de Bruebach, par arrêté municipal n° 61/2019 en date du 19.12.2019 a prescrit l'ouverture d'une enquête publique sur le projet de déclaration de projet n°1 « Rue Wanne » emportant mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Bruebach.

Cette enquête sera ouverte le **9 janvier 2020** et se déroulera pendant trente quatre jours consécutifs jusqu'au **11 février 2020** inclus.

Le responsable du projet est Monsieur le Maire de la Commune de Bruebach.

Monsieur Patrick Coulon est désigné en qualité de Commissaire-Enquêteur par Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Strasbourg (dossier E19000224/67).

Les pièces du dossier et un registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur, seront tenus à la disposition du public en mairie de Bruebach (2, rue de l'Eglise – 68440 Bruebach) aux jours et heures habituels d'ouverture de l'accueil du public (soit du lundi au vendredi, de 8h30 à 12h et de 13h à 17h sauf le mercredi de 8h30 à 12h), pendant la durée de l'enquête, du jeudi 9 janvier 2020 au mardi 11 février 2020.

Le dossier d'enquête publique sera également consultable sur le site internet de la Préfecture du Haut-Rhin www.haut-rhin.gouv.fr/Actualites/Enquetes-publiques pendant toute la durée de l'enquête.

Pendant la durée de l'enquête, le public pourra prendre connaissance du dossier et consigner ses observations et propositions sur le registre d'enquête ouvert à cet effet. Elles peuvent également être adressées par correspondance à Monsieur le Commissaire-Enquêteur à la mairie de Bruebach, siège de l'enquête (cf. adresse ci-dessus), qui transmettra, ou envoyer par mail à l'adresse : mairie@bruebach.eu en précisant dans l'objet « **Enquête Publique DP Rue Wanne** », courriels qui seront rendus publics durant la durée de l'enquête.

Le Commissaire-Enquêteur se tiendra à la disposition du public en mairie de Bruebach pour recevoir ses observations écrites et orales aux jours et heures suivants :

- **Jeudi 9 janvier 2020 de 09h00 à 11h00,**
- **Samedi 25 janvier 2020 de 09h00 à 11h00,**
- **Mardi 11 février 2020 de 16h00 à 18h00.**

À l'issue de l'enquête, le rapport et les conclusions du Commissaire-Enquêteur seront tenus à la disposition du public pendant un an à la mairie de Bruebach, à la Sous-préfecture de Mulhouse ainsi que sur le portail Internet : www.haut-rhin.gouv.fr/Actualites/Enquetes-publiques

Au terme de l'enquête la déclaration de projet n°1 emportant mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme sera soumise à une délibération du Conseil d'Agglomération de Mulhouse Alsace Agglomération pour décision.

À l'issue de l'instruction, le Conseil d'Agglomération de Mulhouse Alsace Agglomération se prononcera par délibération sur l'adoption de la déclaration de projet n°1 emportant mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme, qui emportera approbation des nouvelles dispositions du P.L.U. ; il pourra, au vu des conclusions de l'enquête publique, décider s'il y a lieu d'apporter des modifications au dossier.

Toute information relative à cette enquête pourra être demandée à Monsieur le Maire de la Commune de Bruebach.

Fait à BRUEBACH, le 19 décembre 2019

Le Maire, Gilles SCHILLINGER